

Présents : Antoine Ivarnes, Yves Nicolas, Christine Fossion, Sylvie Recordier, Denis Teste, Eric Armand, Frédéric Roux, Nadège Rancon

Pouvoir(s) :

Absent(s) : Laurence Cocquet, Jean-Charles Fournon

Secrétaire de séance : Nadège Rancon

#### **Ajout à l'ordre du jour :**

- 1 -Acceptation d'un don pour l'Eglise Notre Dame de Beauvert.
- 2 -Délibération pour le transfert de compétence GEMAPI à la CCBDP.
- 3 -Délibération pour le renforcement du réseau basse tension au vieux village par le SDED.

#### **A l'ordre du jour :**

- 4 – Désignation du conseiller municipal membre de la commission de contrôle des listes électorale.
- 5 – Délibération pour fixer les tarifs de participation aux marchés de l'été.
- 6 – Examen des modalités de fin du contrat avec la SARL Romano.
- 7 - Questions diverses.

1-Virginie Leprince a vendu des livres au profit de l'Eglise Notre Dame de Beauvert.

Ce don de 208€ est accepté à l'unanimité

2- La GEMAPI a pour compétence la gestion de l'entretien des rivières, des rives pour la prévention des inondations entre autres. Cette gestion n'est pas envisageable par la commune seule et la compétence pourrait être transférée à la CCPDP. Ce transfert ne sera acté que si 2/3 des communes délibèrent favorablement ou si la majorité des grosses communes y adhèrent.

Le transfert de compétence est voté à une voix contre et 7 voix pour

3 – Le renforcement du réseau de basse tension va être réalisé par le SDED au vieux village.

Ce renforcement est accepté à l'unanimité

4 – Dès les prochaines élections, une commission de contrôle des listes électorales devra être mise en place à laquelle ni le maire, ni les adjoints, ni les responsables de syndicats ou autres ne pourront y participer. Il est proposé Frédéric Roux membre de la commission.

Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

## Sainte-Jalle

### Conseil municipal du 29 octobre 2018 - 18h00

5 – Les tarifs pour les marchés d'été doivent être revotés et il est décidé, à l'unanimité, de les garder tels que : 50€ pour 3 mètres par an.

6 – Après leur décision d'arrêter leur activité, les gérants du Romano ont fait une proposition de rachat de matériel investi, par la commune. Les propositions faites et le bilan financier sont lus et commentés.

Le conseil municipal acte l'arrêt de l'activité et leur départ au 31 octobre 2018. Un solde tout compte sera établi après l'état des lieux qui se fera le mercredi 31 octobre.

7- Questions diverses.

- Il est rappelé que les horloges de l'éclairage public sont toujours dérégées.
- Il nous a été fourni des documents récapitulatifs des chiffres du camping sur plusieurs années et les prévisions 2019 qui sont analysées et commentées.
- Il est rappelé que nous avons une convention avec le CCAS de Nyons. Ils cherchent des volontaires pour la collecte alimentaire dans les grandes surfaces.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil clôt ses travaux à 20h00

Christine Fossion